

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 20 OCTOBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, ET LE VINGT OCTOBRE, A DIX HEURES,

La société INVESTOR HOLDING

Société Civile au capital de 10.000,00 €

Dont le Siège social : 15 avenue Pierre Semard – 95140 GARGES LES GONESSE

RCS PONTOISE 988 834 388.

Représentée par Monsieur Erwan TERKIVATAN.

APRES AVOIR RAPPELE QUE

L'associé unique envisage de nommer un nouveau gérant suite à la démission de Monsieur Ibrahim TERKIVATAN.

A PRIS LES DECISIONS RELATIVES :

- Fin des fonctions du gérant et nomination d'un nouveau gérant,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, ayant pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Ibrahim TERKIVATAN de ses fonctions de gérant décide de nommer en qualité de nouveau gérant de la société à compter de ce jour pour une durée indéterminée la société INVESTOR HOLDING, Société Civile au capital de 10.000,00 €, dont le Siège social : 15 avenue Pierre Semard – 95140 GARGES LES GONESSE immatriculée au RCS PONTOISE 988 834 388. Représentée par Monsieur Erwan TERKIVATAN:

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide de supprimer des statuts les articles 35 à 37 des statuts de la société et donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de ses décisions pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et l'associé unique.

La Société INVESTOR HOLDING

Représentée par Monsieur Erwan TERKIVATAN

Gérante Associé

